

ENTENTE SUR L'UTILISATION DES DONNÉES NUMÉRIQUES

Ce document constitue une entente légale entre l'utilisateur des données numériques qui accompagnent cette licence et le Gouvernement du Québec. Le seul fait d'utiliser ces données constitue une licence liant les deux parties.

- 1) Le Gouvernement du Québec détient les droits de propriété sur les données numériques livrées avec la présente entente.
- 2) Des frais d'extraction et de préparation peuvent être exigés pour l'obtention des données sans égard aux dispositions de la section 1.
- 3) Les données sont fournies "telles quelles" et le Gouvernement du Québec n'en garantit pas l'intégrité, l'intégralité, l'exactitude ou la perfection. En outre, le Gouvernement du Québec se réserve le droit de modifier et/ou mettre à jour les données sans en informer l'utilisateur.
- 4) Le Gouvernement du Québec ne peut être tenu responsable en ce qui a trait à toute réclamation, revendication ou action en justice, quelle qu'en soit la cause, concernant toute perte ou tout préjudice ou dommage, direct ou indirect, pouvant résulter de l'utilisation ou de la possession des données par l'utilisateur.
- 5) L'utilisateur peut vendre, louer et diffuser les données numériques qui accompagnent cette licence à l'exception des données brutes, entières, sans traitement ou valeur ajoutée. Il doit en indiquer la source, inclure cette licence et notifier le nouvel utilisateur qu'il est considéré pleinement comme Utilisateur en vertu de la présente entente.
- 6) La présente entente ne limite en aucune façon le droit du Gouvernement du Québec de fournir à d'autres parties des données identiques ou différentes.
- 7) Le produit ne doit pas être considéré comme étant la carte officielle. Le produit contient les données brutes qui servent à créer la carte officielle des titres miniers. Le produit a été conçu pour des fins de diffusion à l'échelle 1 : 50 000. Par conséquent, tout écart observé entre deux entités à une échelle plus grande ne doit pas être considéré comme une erreur topologique.

La carte officielle des titres miniers, déposée au bureau du registraire, peut être visualisée et téléchargée à l'adresse suivante: http://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp//cartes/carte_50000.asp